

Séance du 15 décembre 2011

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Dumas, MM. Labayle, Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, Adjointes ; MM. Saussié, Lozano, Mmes Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mmes Demont, Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, MM. Soudre, Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, MM. Bergé, Barrère, Conseillers municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Lauqué à M. Le Maire, M. Millet-Barbé à Mme Dumas, Mme Bisauta à M. Labayle, M. Pommiez à M. Gastambide, M. Causse à Mme Demont, Mme Chevrel à M. Lozano, Mme Boé à M. Lacassagne, Mme Chabaud-Nadin à M. Etchegaray, M. Escapil-Inchauspé à Mme Durruty, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, Mme Capdevielle à M. Bergé, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTS** : MM. Jaussaud, Arandia, Mme Loupien-Suares.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET : FINANCES** – Attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur pour l'année 2011-2012.

La commission Vie sociale a étudié les dossiers de demande de bourses déposés par les étudiants pour l'année universitaire 2011-2012.

Il est rappelé que ces bourses peuvent être attribuées, sous conditions de ressources, aux étudiants poursuivant leurs études au-delà du baccalauréat, soit en établissement universitaire (faculté, I.U.T., etc.), soit dans une grande école ou en classe préparatoire à l'entrée de celle-ci, soit dans d'autres établissements d'enseignement supérieur que ceux énumérés ci-dessus. Les critères d'attribution sont détaillés dans le règlement adopté par le conseil municipal lors de la séance du 19 juillet 2007.

Les tranches des quotients et les montants des bourses sont revalorisés chaque année en fonction de l'inflation. Pour l'année universitaire 2011-2012, ils s'établissent comme suit :

<b>Etudes suivies au sein de l'agglomération bayonnaise</b>	
<b>Quotient</b>	<b>Montant des bourses</b>
Entre 0 € et 337 €	400 €
Entre 338 € et 675 €	200 €

  

<b>Etudes suivies en dehors de l'agglomération bayonnaise</b>	
<b>Quotient</b>	<b>Montant des bourses</b>
Entre 0 € et 166 €	800 €
Entre 167 € et 337 €	600 €
Entre 338 € et 516 €	400 €
Entre 517 € et 675 €	200 €

Sur quatre-vingt-quatorze dossiers présentés, soixante-cinq ont été retenus pour un montant total de 27 200 €, suivant la liste des bénéficiaires figurant en annexe. Parmi ceux-ci figurent six dossiers pour lesquels la commission a proposé d'accorder une bourse ou de passer à la tranche supérieure, compte tenu de la situation de famille ou du quotient familial dépassant légèrement le plafond.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver l'attribution des bourses municipales d'enseignement supérieur pour l'année 2011-2012, aux personnes mentionnées sur la liste annexée, pour un montant total de 27 200 €.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.